

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUIN 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	Le 03 juin 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gérard ARBOR, Maire. Date de la convocation : 28 mai 2014.
---	---

PRESENTS : Gérard ARBOR, Jérôme ARTAUD, Isabelle AYZOZ BRESSOT, Paul BUISSIÈRE, Patrick FALCON, Stéphanie FRANCILLON, René GHIOTTI, Marylène GUIJARRO, Jean-Pierre OCCELLI, Stéphanie SERVERIN, Emmanuel SIRAND PUGNET.

ABSENTS : Séverine COTTIN, Claude DEGASPERI, Véronique GUILLAT, Martine MACHON.

POUVOIRS : Martine MACHON donne pouvoir à Paul BUISSIÈRE.

SECRETAIRE : Marylène GUIJARRO.

V-1- Délibération n°40/2014

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL.-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 à -19, et les articles L2312-1 à -2 ;

Vu la délibération n°17/2014 du 22 avril 2014 approuvant le budget général 2014 ;

décide à l'unanimité de modifier ainsi les crédits :

Objet : Transfert des crédits du fonctionnement en investissement pour ajustement des opérations en section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61523 – entretien et réparation voies et réseaux	6200.00 €	
TOTAL D011 – charges à caractère général	6200.00 €	
D023 – virement à la section d'investissement		6200.00 €
TOTAL D023 – virement à la section d'investissement		6200.00 €
D2152-19 – Travaux renforcement de chaussée		6200.00 €
TOTAL D21 – immobilisations corporelles		6200.00 €
R021 – virement de la section de fonctionnement		6200.00 €
TOTAL R021 – virement de la section de fonctionnement		6200.00 €

V-2- Délibération n°41/2014

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR DIVERS INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET GENERAL.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2121-29 et L2331-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de la commune, voté et approuvé par le conseil municipal le 22 avril 2014 sous le numéro 17/2014 ;

Vu l'offre de financement et la proposition de contrat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est ;

considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer divers investissements prévus au budget général,

décide à l'unanimité :

- **de contracter** auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un prêt, aux conditions suivantes :

- montant du capital emprunté : 35 000.00 €,
- durée d'amortissement : 84 mois,
- taux d'intérêt : 2.11%,
- frais de dossier : 100.00 €,
- périodicité retenue : semestrielle,
- possibilité de remboursement anticipé moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

- **et d'autoriser** le Maire :

- à signer l'ensemble de la documentation contractuelle à la réalisation de l'emprunt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est ,
- à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Arrivée de Mme Véronique GUILLAT à 20h45 et de M. Claude DEGASPERI à 20h50.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 03 juin 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gérard ARBOR, Maire.
En exercice : 15	Date de la convocation : 28 mai 2014.
Présents : 13	
Votants : 14	

PRESENTS : Gérard ARBOR, Jérôme ARTAUD, Isabelle AYMOZ BRESSOT, Paul BUISSIERE, Claude DEGASPERI, Patrick FALCON, Stéphanie FRANCILLON, René GHIOTTI, Marylène GUIJARRO, Véronique GUILLAT, Jean-Pierre OCCELLI, Stéphanie SERVERIN, Emmanuel SIRAND PUGNET.

ABSENTS : Séverine COTTIN, Martine MACHON.

POUVOIRS : Martine MACHON donne pouvoir à Paul BUISSIERE.

SECRETAIRE : Marylène GUIJARRO.

V-3- Délibération n°42/2014

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du 3 juin 2014 de la communauté de communes Cœur de Chartreuse procédant à la création de la CLECT et fixant le nombre de représentants de notre commune à 1 représentant,

considérant que la commune de Saint-Joseph-de-Rivière est membre de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué au sein de la CLECT,

considérant que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement,

considérant que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur, pour autant chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT,

décide de désigner :

- M. Gérard ARBOR comme titulaire.

Par précaution, un suppléant a été élu, mais en fin de séance, suite à l'information donnée par la Communauté de Communes, il s'avère que seul un titulaire doit être désigné.

Séance levée à 21 heures.